

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 juillet 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3117, 1^{ère} av. Lac Quinn

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0040:

La demande de dérogation mineure 2022-0040 vise à régulariser la position d'une résidence située à 4,08 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le minimum prescrit dans cette zone est de 7.6 mètres,

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 23 juin 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière